

L'Arvezan

Bulletin municipal

de Sainte Marie d'Alvey



Heureuse année 2014 !



N°26 • Janvier 2014

2013 en photos



Avant travaux



Pendant



Après



Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	■								■
II									■
III				■					
IV							■		
V				■					
VI		■			■				
VII									■
VIII				■					
IX	■				■				

- Horizontalement :
- I. Champion de la patience.
 - II. Elles servent à mâcher
 - III. Attrapée. Casque d'armure
 - IV. Etendue rare à Ste Marie. Praséodyme.
 - V. Net. Diffuse.
 - VI. Fleuve russe. Grand lac.
 - VII. Outils à trois dents.
 - VIII. Aigre. Peintre français d'origine russe.
 - IX. Monnaie japonaise. Un astre sans L.

Sudoku

			1	8	5			
	7	1	5	3				4
6					2			
4	3	8	2					9
1				5	9		8	
5	9	7	3	8	6	1	4	
	1		9	3	5	4		8
8	2		6		1	9		
			7	2	3	1	6	

- Verticalement :
1. Parties planes.
 2. Mollusque. Ils disparaissent l'été.
 3. Hasardeux.
 4. Réaction puérile. Littérature imagée.
 5. Artémis. Deux points cardinaux.
 6. Actions condamnables.
 7. Module lunaire. Muse de la poésie troublée.
 8. Stérilisée.
 9. Un tour abrégé. Mesure chinoise.

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En ce début d'année, fidèle à la tradition, j'ai le plaisir d'ouvrir les pages de ce bulletin municipal, le dernier du mandat qui se terminera en mars prochain.

Tout d'abord, je voudrais en mon nom et au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal, vous adresser nos vœux chaleureux de bonne et heureuse année pour 2014.

Je souhaite que cette année soit pour vous, vos proches et tous ceux qui vous sont chers une excellente année.

Au cours de l'année écoulée, nous avons terminé les travaux du parking paysagé dans le secteur de l'église (montant des travaux HT : 71 365 €) qui, elle, a vu la réfection de l'ensemble des façades donnant ainsi un coup de jeune à cette bâtisse plus que centenaire (montant des travaux HT : 54 719 €). Bien entendu, tous ces travaux ont été largement subventionnés par le Conseil Général que je remercie pour sa politique d'aide aux petites communes défavorisées.

Pour notre commune, cela se traduit aussi par un taux d'imposition maintenu identique depuis 8 ans et qui baisse de 8% sur le dernier exercice budgétaire, pour compenser la majoration des taux de la communauté de communes Val Guiers qui, au regard de la prise de compétence petite enfance, jeunesse, devra augmenter les siens. Par ailleurs, à ce jour, la commune n'a plus d'emprunt, ce qui est rare pour une collectivité en ces périodes difficiles pour boucler les budgets.

Le schéma départemental de la

coopération intercommunale de la Savoie a demandé au syndicat des eaux du Paluel de fusionner avec le syndicat des eaux du Thiers (délibération du 14 février 2013 donnant avis favorable de dissolution et ce, après 46 ans de service) mais, au passage, les trois communes membres du syndicat récupéreront largement leur mise de fonds du départ. Dorénavant, pour tout ce qui concerne l'eau potable, vous devez vous adresser au syndicat des eaux du Thiers (Tél : 04 79 36 02 18).

D'ici quelques semaines, il sera installé au cimetière un caveau ossuaire ; cette réalisation était inscrite dans le mini-contrat passé avec le département et terminera ainsi ce qui avait été programmé.

Comment clore mes propos sans parler des élections municipales qui auront lieu les 23 et 30 mars prochains. Je m'exprimerai sur le sujet au début du mois de février mais, sans attendre, je voudrais remercier les conseillères et conseillers municipaux, les adjoints pour leur aide, leur participation citoyenne à la vie de la commune.

Je souhaite également dire merci à Denise et Laurent, nos deux employés, pour leur excellent travail. Comme chaque année, Sainte Marie Animation fait de son mieux pour distraire notre communauté, un grand merci à cette association.

Le repas de nos anciens aura lieu le 9 février et ce sera un grand plaisir de les accompagner dans ce moment de convivialité.

Bonne et heureuse année.
Gaston Arthaud-Berthet



Sommaire

2013 en photos	P2
Jeux	P2
Etat-civil	P3
Compte-rendus des conseils municipaux	P4
Les comptes 2013	P9
Histoire, culture, patrimoine	
Le noyer, Mandrin, agenda culturel	P10
Petite histoire de Sainte Marie	P11
Vie pratique	
Cartes d'identité	P12
Le climat 2013	P12
Amélioration des logements	P12
Les ordures ménagères, le tri sélectif, distribution compost	P13
Vie associative : Ste Marie	P14
Animation, ACCA, RESA	P15
Elections municipales	P16
Solutions des jeux	P16

Etat civil

En 2013, ont été inhumés au cimetière communal de Sainte-Marie d'Alvey

Serge SAINT-MAURICE, 70 ans, domicilié à Arcueil (Val de Marne)

Daniel BIBET, 66 ans, domicilié à Saint-Genix-sur-Guiers (Savoie)

Bulletin édité par la commune de Sainte Marie d'Alvey. Directeur de publication : Gaston Arthaud-Berthet. Coordination : Denise Vibert. Conception graphique : Sabine Maurel Adélie Communication 06 09 53 48 17 Ne pas jeter sur la voie publique.



■ Séance du 25 février 2013

Compte administratif 2012

Le compte administratif 2012 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau conforme au compte de gestion du trésorier :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		131 857.15	114 422.25		114 422.25	131 857.15
Opérations exercice	83 016.68	158 926.41	93 802.91	142 215.80	176 819.59	301 142.21
TOTAUX	83 016.68	290 783.56	208 225.16	142 215.80	291 241.84	432 999.36
Résultats de clôture		207 766.88	66 009.36			141 757.52
Restes à réaliser			15 000.00		15 000.00	432 999.36
Restes à réaliser	83 016.68	290 783.56	223 225.016	142 215.80	306 241.84	
Restes à réaliser		207 766.88	81 009.36			126 757.52

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Excédent du virement à la section d'investissement : 81 009,36 €

Affectation à l'excédent reporté : 126 757,52 €



équipements. Néanmoins, il souhaite connaître toutes les conséquences financières avant la validation définitive de cette prise de compétence par la communauté de communes Val Guiers.

Forêt communale

M. le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de M. Jean-Luc BRET pour la vente à la commune des parcelles de bois A 137-138 au lieudit « Les Chenevières » au prix de 3620 €. Le conseil donne son accord pour cette acquisition, ces parcelles permettant d'éviter un bornage difficile de la forêt (Florent Bret s'abstient pour cette délibération).

Le conseil valide l'entretien de la plantation de feuillus à réaliser par l'ONF pour un montant de 370 €. Une vente de bois de chauffage est en cours par l'ONF ; une seule proposition est actuellement fournie. Il est décidé d'attendre avant de prendre une décision sur cette vente.

Budget 2013

Le budget 2013 sera voté le 25 mars et les investissements suivants seront à prévoir suivant devis : Réfection des façades de l'église (programme prévu dans le mini-contrat de développement) Ossuaire communal Achat d'une tondeuse autoportée

Questions diverses

Diagnostic accessibilité à réaliser par la Direction des Territoires
Changement des rythmes scolaires : un report sera demandé pour 2014 en accord avec les deux autres communes du regroupement pédagogique.

Dissolution du Syndicat d'eau du Paluel

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, Monsieur le Préfet de la Savoie a arrêté le 22 décembre 2011 le schéma départemental de coopération intercommunale de la Savoie.

Parmi ces dispositions, il a été prévu une fusion du SIAE du Paluel, dont la commune est membre, avec le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIAEP) de la région du Thiers.

Au fil des réunions et discussions avec les présidents des syndicats concernés, il est apparu que les élus des deux territoires privilégiaient une dissolution du SIAE du Paluel suivie d'une extension du périmètre du SIAEP de la région du Thiers aux communes d'Avressieux, Rochefort et Ste Marie d'Alvey.

Ce nouveau projet, dont le périmètre est identique, mais qui diffère dans sa méthodologie de celui figurant au schéma susmentionné, a été présenté pour avis à la commission départementale de coopération intercommunale. Ladite commission, dans sa séance du 10 décembre 2012, a approuvé la dissolution du SIAE du Paluel et l'extension du périmètre du SIAEP de la région du Thiers aux communes d'Avressieux, Rochefort et Ste Marie d'Alvey.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Paluel.

Compétences petite enfance / Enfance jeunesse

M. le Maire expose l'avancement des travaux des deux commissions chargées d'étudier la prise de compétence « Petite Enfance - Enfance Jeunesse » par la communauté de communes Val Guiers.

Le conseil valide les dispositions concernant la gestion et l'organisation du personnel ainsi que la gestion des

■ Séance du 25 mars 2013

Budget primitif 2013

Le budget primitif 2013 est adopté pour les montants suivants :

- en dépenses de fonctionnement à 169 241 € (dont 85 230 € de prélèvement pour l'investissement)
- en recettes de fonctionnement à 311 862.52 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 181 309.36 €

Les taux d'imposition sont votés en baisse de 8% pour compenser la hausse de la communauté de communes Val Guiers induite par la prise de compétences petite enfance et enfance jeunesse, soit :

Taxe d'habitation : 9.14 %

Foncier non bâti : 12.36 %

Foncier non bâti : 66.88 %

Cotisation foncière des entreprises : 16.46 %

■ Séance du 22 avril 2013

Représentation des communes à la communauté de communes Val Guiers

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des diverses possibilités, retient la représentation suivante des Communes au sein de la Communauté de Communes Val Guiers pour les échéances électorales de mars 2014 :

Nombre d'habitants (Population municipale au 1/1/2013)

En dessous de 1000 : 2 délégués

Entre 1000 et 1500 : 3 délégués

Entre 1500 et 2000 : 4 délégués

Supérieur à 2000 : 5 délégués

Communes	Population municipale	Nombre de délégués
Ste Marie d'Alvey	141	2
Rochefort	203	2
St Maurice de Rotherens	217	2
Verel de Montbel	292	2
Grésin	360	2
Avressieux	473	2
Belmont-Tramonet	548	2
Champagneux	594	2
La Bridoire	1 187	3
St Béron	1 548	4
Domessin	1 748	4
Le Pont de Beauvoisin	2 004	5
St Genix/Guiers	2 247	5
	11 562	37

Répartition libre avec un maximum de 37 délégués

Ce budget comporte les investissements suivants :
Aménagement du secteur de l'église (solde des travaux 2012)
Réfection des façades de l'église (opération prévue dans le mini-contrat de développement)
Programme de voirie à définir
Achat d'une tondeuse autoportée
Achat de parcelles de bois
Ossuaire communal

Questions diverses

Information sur une réunion tenue en préfecture le 14 mars au sujet de la lutte contre l'ambrosie.

Prise de compétences et modification des statuts de la communauté de communes Val Guiers

M. le Maire rappelle les discussions intervenues dans les précédentes réunions au sujet de la prise de compétence « petite enfance et enfance jeunesse » par la communauté de communes Val Guiers et donne connaissance des délibérations prises lors du conseil communautaire du 9 avril 2013, à savoir :

- adhésion de la communauté de communes Val Guiers au Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) pour l'exercice de la compétence « Assainissement non collectif » avec une prise d'effet au 1er septembre 2013,

- approbation de la modification des statuts de la communauté de communes Val Guiers incluant la prise de compétence « Petite Enfance et Enfance Jeunesse » à compter du 1er septembre 2013 et la prise de compétence en matière de gestion du système informatique des bibliothèques et points de lecture communaux (achat de logiciels, financement et mise œuvre des contrats de maintenance uniquement).

Ces délibérations sont soumises à l'approbation des communes membres qui doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification, la décision étant réputée favorable à défaut de délibération dans le délai.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des textes des délibérations de la communauté de communes Val Guiers du 9 avril 2013 :

- donne son approbation à l'adhésion de la communauté de communes Val Guiers au Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) pour l'exercice de la compétence « Assainissement non collectif » avec une prise d'effet au 1er septembre 2013

et à la modification des statuts de la communauté de communes Val Guiers incluant la prise de compétence « Petite Enfance et Enfance Jeunesse » à compter du 1er septembre 2013 et la prise de compétence en matière de gestion du système informatique des bibliothèques et points de lecture communaux (achat de logiciels, financement et mise œuvre des contrats de maintenance uniquement).

Forêt communale

Le conseil donne son accord à l'acquisition de la parcelle A 18 d'une surface de 1615 m² attenante à la forêt communale à Mme Marcelle PERROUSE au prix de 600 €. Suite aux offres reçues pour une coupe de bois feuillus, une préférence est donnée à l'entreprise JEANNOT au prix de 1500 € (paiement comptant nécessaire pour obtenir le permis d'exploiter par l'ONF).

Façades de l'église

Le Conseil Municipal, suite à deux offres reçues :
• retient la proposition de la SARL Façades du Gelon pour la rénovation des façades de l'église pour un montant de 54 719.10 € HT,

- sollicite une subvention du Conseil Général dans le cadre du mini-contrat de développement agréé le 7 février 2008 (3e tranche restauration église),
- demande une autorisation anticipée pour réaliser les travaux dans le courant de l'année 2013.

Questions diverses

Accord et vote d'une subvention de 500 € pour l'organisation d'un concert dans le cadre du festival des nuits d'été le 7 août à l'église.

Compte-rendu du pré-diagnostic accessibilité effectué par la DDT en présence de Jean-François Delaigue.

Discussion sur l'achat d'une tondeuse (proposition de démonstration)

Réservation de 5 livres sur l'avant-pays savoyard aux mémoires des Pays du Guiers.

Vœu en faveur des championnats du monde d'aviron 2015 à déposer dans le cadre de l'enquête publique se déroulant jusqu'au 2 mai.

Clé bascule changée en vente en mairie au tarif de 5 €.

Proposition de mise en place d'un banc vers l'église dans le cadre des travaux d'aménagement de ce secteur.

Séance du 14 mai 2013

Communauté de communes Val Guiers

Suite aux imprécisions de la délibération du 22 avril 2013, le conseil municipal approuve les prises de compétences suivantes par la communauté de communes Val Guiers :
Compétence « Petite enfance – Enfance jeunesse » sachant que la commune est concernée par l'ensemble de la politique enfance jeunesse.

Compétence en matière de gestion du système informatique des bibliothèques et points de lecture communaux (achats de logiciels et contrats de maintenance).

Le conseil approuve les modifications statutaires de communauté de communes Val Guiers exposées avec prise d'effet au 1er septembre 2013.

D'autre part, il approuve l'adhésion de la communauté de communes Val Guiers au Syndicat Interdépartemental Mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) pour l'exercice de la compétence « assainissement non collectif » à compter du 1er septembre 2013.

Syndicat d'adduction d'eau du Paluel

M. le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 14 février 2013 donnant un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Paluel.

Il convient ce jour de délibérer sur la répartition de l'actif et du personnel, le syndicat n'ayant pas de passif. Il précise que cette répartition sera ensuite actée par un arrêté préfectoral de dissolution qui précisera les conditions de cette liquidation et mettra fin à l'exercice des compétences du

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Paluel en supprimant sa personnalité morale.

Il donne lecture de la délibération du comité du Syndicat d'Eau du Paluel du 13 mai 2013 et de la consultation effectuée auprès des communes membres sur :

- la validation de la liste des biens du syndicat que chaque commune reprendrait dans son actif suivant l'état fourni établi par Mme la trésorière de Pont de Beauvoisin,
- la suppression du poste d'attaché territorial à raison de 2 heures par semaine,
- la répartition des comptes de bilan hors actif et les restes à recouvrer du syndicat à la date de dissolution entre les communes membres de la façon suivante :

Avressieux	: 52 %
Rochefort	: 26 %
Sainte Marie d'Alvey	: 22 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- valide les propositions du comité du Syndicat d'Adduction d'Eau du Paluel détaillées ci-dessus concernant la répartition de l'actif, la suppression du poste d'attaché territorial et la répartition des comptes de bilan hors actif et des restes à recouvrer à la date de dissolution du syndicat suivant les pourcentages donnés.

Questions diverses

Réunion de la commission de voirie à prévoir. Avis favorable à la demande de modification d'entrée de M. Cornet. M. le Maire verra sur place avec les intéressés.

Séance du 15 juillet 2013

Aménagement secteur église

La réception des travaux a été effectuée le 26 juin en présence du cabinet ISAGEO, maître d'œuvre, et l'entreprise Paccard sans réserves (l'entreprise s'est engagée à replanter à l'automne les arbustes qui ne reprendraient pas). Le marché est respecté sauf la fourniture et pose de deux bancs qui ont fait l'objet d'une commande supplémentaire. La subvention pour les places de stationnement n'a pas été accordée cette année et la demande est reconduite par délibération pour 2014.

L'entreprise « Les Façades du Gelon » a débuté ce jour la rénovation des façades de l'église. Le chantier sera interrompu fin juillet pour les vacances d'été de l'entreprise.

Voirie

Une suite favorable est donnée au devis de l'entreprise GUICHERD pour des travaux de voirie pour un montant de 7496 € HT comportant des curages de fossés sur divers chemins et la pose de tuyaux dans le secteur de la Blanchinière. Ces travaux donneront lieu au versement de la 2e part de la taxe sur droits d'enregistrement par le Conseil Général.

Séance du 7 octobre 2013

Aménagement secteur église

L'aménagement du secteur est terminé ; un devis sera demandé pour la matérialisation des places car le stationnement est un peu anarchique. L'entretien du secteur a été effectué par l'entreprise PACCARD et par les élus pendant l'absence de l'employé communal.

Le chantier des façades de l'église est également achevé et l'entreprise a produit un travail très satisfaisant. Une réception de travaux est prévue le vendredi 25 octobre.

Voirie et forêt communale

Les travaux de voirie ne sont pas réalisés à ce jour. Ils deviennent urgents car la subvention allouée sera caduque au 31/10/2013.

Un élagage des dernières plantations faites dans la forêt communale sera demandé à l'entreprise Paccard avec un tracteur adapté.

Cimetière

Les couvercles des cavurnes seront changés avant la Toussaint. Une proposition est faite par l'entreprise FAGUET pour la réalisation d'un ossuaire communal dans la concession reprise de la famille Berchotte pour un montant de 5638 € HT. Une autorisation de réalisation sera demandée au Conseil Général car ces travaux sont subventionnés dans le cadre du mini-contrat de développement.

Affaires scolaires

Un point est fait sur la rentrée scolaire au regroupement

Cimetière

Les couvercles des cavurnes sont en très mauvais état (béton fusé) et leur remplacement sera prévu par des couvercles en granit. Un devis sera demandé aux marbriers du secteur.

Virements de crédits

Le conseil municipal vote le virement de crédits nécessaire au versement d'une subvention de 500 € au festival des nuits d'été pour le concert du 7 août et d'une subvention de 45 € à Danses Attitudes Pont de Beauvoisin (bon d'activités reçu tardivement pour un enfant ayant pratiqué cette activité). Un apéritif sera à prévoir à l'issue du concert du 7 août à l'église.

Questions diverses

Participation aux centres de loisirs fixée à 5 € par enfant et par jour. Reconstitution des bons d'activités de 45 € pour inscription des enfants de 6 à 16 ans à des activités culturelles ou sportives pendant l'année scolaire 2013-2014.

Rapport 2012 du SICTOM du Guiers

Synthèse sur la loi électorale pour les échéances 2014 (document AMF)

Courrier de M. le Président du Conseil Général sur les aides aux collectivités (dispositif CTS).



pédagogique : effectifs, demande achat mobilier par le syndicat scolaire des ARS, rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Secrétariat de mairie

Pendant les congés de la secrétaire du 14 octobre au 8 novembre, il sera assuré le mardi après-midi par la secrétaire de mairie de ROCHEFORT. Une convention de mise à disposition sera signée.

Questions diverses

Point sur l'intercommunalité : fiscalité professionnelle unique, schéma de cohérence territoriale (SCOT), compétences petite enfance et enfance jeunesse
Convention avec Parisolidarité à renouveler
Virements de crédits

Bulletin municipal : demande d'articles

Dates élections 2014

Séance du 9 décembre 2013

Schéma de cohérence territoriale Avant-pays savoyard (SCOT)

M. le Maire rappelle qu'après plusieurs années d'études, de débats et de concertation, le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard a arrêté son projet de SCOT le 30 septembre 2013. Ce projet a été transmis pour avis à toutes les personnes publiques associées selon les dispositions de l'article L122-8 du Code de l'Urbanisme.

Le projet de SCOT soumis à la commune se compose des documents suivants :

- le Rapport de Présentation qui se décompose en :
 - A- Diagnostic
 - B- Articulation du SCOT avec les autres documents d'urbanisme et environnementaux avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte
 - C- Explication des choix retenus pour établir le PADD et le DOO
 - D- Suivi de la mise en œuvre du SCOT
 - E- Etat initial de l'environnement
 - F- Evaluation environnementale
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Annexes (Trame verte et bleue)
- Actes et Procédures

Le Conseil Municipal est invité à formuler un avis sur ce projet de SCOT étant précisé qu'il sera soumis à enquête publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- émet un avis favorable au projet de SCOT de l'Avant-Pays Savoyard arrêté par le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard le 30 septembre 2013,
- transmet les remarques de M. Quencez, à savoir que « la partie de la RD916 située entre les pôles de Novalaise et St Genix ne figure pas dans les cartes du PADD et qu'il paraît important que cet axe apparaisse comme voie de desserte à structurer dans l'armature territoriale et les cartes du PADD ».

Forêt communale

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'opportunité d'acquisition d'une parcelle de bois au lieudit « La Barquette » en prolongement de la forêt communale appar-

tenant aux consorts TRICOIRE (succession Paul TRICOIRE) pour une surface de 7198 m2 (parcelle A 19). Un accord a été trouvé avec les propriétaires et M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette acquisition. Cette parcelle est attenante à la parcelle A 18 achetée aux consorts Perrouse en août 2013. Ces parcelles A 18-19 pourraient ensuite faire l'objet d'un échange avec les parcelles A 137-138 appartenant aux consorts BRET se trouvant imbriquées dans la forêt communale. Ceci éviterait à terme un bornage coûteux de la forêt communale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (Florent BRET s'abstient pour cette délibération) :

- accepte l'acquisition par la commune de la parcelle située à Sainte Marie d'Alvey au lieudit « La Barquette » : A19 (7198 m2) aux consorts TRICOIRE (succession DE M.Paul TRICOIRE domicilié à Le Péage de Roussillon) pour un prix global de 1 500 €.
- autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.
- autorise ensuite M. le Maire à faire un échange avec les consorts BRET comme décrit ci-dessus.

Bulletin municipal

Le Conseil donne son accord pour la mise en page et l'impression du bulletin municipal par ADELIE/Sabine Maurel. Le nombre de pages sera à définir en fonction des articles.

Questions diverses

Commande d'un caveau communal à transmettre à la marbrerie Faguet suite à l'autorisation de travaux du Conseil Général.

Accord pour une subvention de 100 € pour la participation d'un élève de Ste Marie d'Alvey scolarisé à l'école Notre-Dame à une classe de découverte en juin 2014.

Vœux : dimanche 5 janvier 2014
Repas des personnes de plus de 65 ans : dimanche 9 février 2014

Membres désignés pour siéger à la CLEET (commission locale d'évaluation des charges transférées) : Gaston Arthaud-Berthet – Jean-François Delaigue

Courrier à faire au Territoire Développement Local au sujet de la neige repoussée sur la bascule qui empêche son fonctionnement.



SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES : 81 012.71 €

CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL	37 254.97
Eau	371.88
Electricité	3 446.57
Combustibles	1 933.58
Carburants	107.01
Fournitures d'entretien	/
Fournitures de voirie	801.83
Fournitures petit équipement	306.59
Fournitures administratives	789.85
Entretien de terrains	3 441.24
Entretien forêt	422.37
Entretien de bâtiments	3 125.73
Entretien voirie et réseaux	8 372.86
Entretien biens mobiliers	1 255.20
Maintenance	1 188.02
Primes d'assurances	2 913.18
Documentation générale	376.88
Indemnité trésorier	261.84
Honoraires	62.72
Fêtes et cérémonies	1 406.89
Publications	185.35
Frais d'affranchissement	328.03
Frais de télécommunications	586.41
Indemnité gardiennage église	120.00
Remboursement à la collectivité (contrat jeunesse - centres loisirs - écoles)	4 111.88
Taxes foncières	1 004.00
Cotisations	335.06
CHARGES DE PERSONNEL	21 332.22
Rémunération personnel	12 803.99
Charges sociales	8 528.23
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 872.22
Indemnités élus + cotisations	12 969.63
Contributions aux organismes de regroupement	2 527.56
Subventions	3 278.95
Admissions en non-valeur	96.08
REVERSEMENT fonds garantie ressources	2 698.96
DOTATIONS AMORTISSEMENTS	783.90
INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	70.44

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES : 159 784.89 €

Déficit investissement reporté	66 009.36
Capital des emprunts	2 780.81
Achat parcelles de bois	1 284.99
Tondeuse autoportée	6 590.00
Façades église	65 444.04
Aménagement secteur église	17 675.69

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES : 259 311.49 €

	Réalisé
PRODUITS DES SERVICES	1 693.00
Vente de bois	1 500.00
Redevance occupation domaine public EDF	193.00
Concession cimetière	
IMPOTS ET TAXES	78 790.03
Contributions directes	31 442.64
Taxe sur l'électricité	1 677.39
Taxe sur les pylônes électriques	16 608.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	29 062.00
DOTATIONS – SUBVENTIONS – PARTICIPATIONS	43 321.69
Dotations de l'Etat	26 815.00
Dotation élus locaux	2 797.00
Fonds départemental de taxe professionnelle	11 500.00
Compensation des exonérations	1 893.00
Divers	316.69
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	7 562.05
Revenus des immeubles	5 565.68
Produits divers	1 996.37
Produits exceptionnels	1 187.20
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	126 757.52



SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES : 129 357.92 €

Excédent affecté à l'investissement	81 009.36
Fonds de compensation TVA	13 883.80
Taxe locale d'équipement	907.16
Subvention aménagement place	14 500.00
Subvention aménagement secteur église	18 106.00
Subvention en annuités du département / forêt	167.70
Amortissement participation France Télécom	783.90

Excédent global de clôture 2013 : 147 871.81 € (chiffre provisoire au 20/12/2013)

En se promenant dans l'Avant-Pays savoyard, on est frappé par le nombre de noyers dans les champs, dans les jardins ou autour des maisons.

Introduit d'Asie mineure et des Balkans dans l'Antiquité, le noyer commun est parfois appelé « noyer perse », car c'est peut-être de cette région dont il serait originaire. Il aurait suivi les caravanes des anciennes routes commerciales pour s'établir en Europe.

Un verger de noyers s'appelle une noyeraie et un cultivateur de noix est un nuciculteur. De la fin septembre à la fin octobre, le ramassage des noix tombées sous les arbres occupe beaucoup de monde. Si certaines restent dans l'arbre, on les « gaule » en les faisant tomber avec une perche. Mais aujourd'hui, les récoltes se mécanisent (avec vibrage de l'arbre et ramassage mécanique).

Une fois ramassées, les noix sont stockées pour séchage. Ici aussi apparaissent des séchoirs à air pulsé qui remplacent progressivement la ventilation naturelle sur claies.

Le cassage des noix pour l'obtention des cerneaux est souvent réalisé manuellement. Il existe aussi désormais des machines à casser les noix, dites machines à énoiser.

Deux appellations d'origine contrôlée existent pour les noix en France : La noix de Grenoble (AOC depuis 1938) que l'on trouve en Rhône Alpes où la culture s'étend principalement le long de la vallée de l'Isère de Romans dans la Drôme à Montmélian en Savoie. Des vergers existent aussi dans les Baronnies au sud de la Drôme. Les trois principales variétés en Rhône Alpes sont la parisienne, la franquette et la mayette.

La noix du Périgord (AOC depuis 2002) en Dordogne, se trouve principalement au nord du Lot et au sud-est de la Corrèze.

La noix est un fruit très riche en lipides (en moyenne 60%). Elle est donc très énergétique. Des études récentes montreraient que la consommation journalière de quelques noix améliore le taux de cholestérol dans le sang.

Si les Etats Unis ont une production plus importante que l'Union européenne, la France est le premier producteur et exportateur européen. Et la qualité gustative des noix française est reconnue dans le monde entier. Les noix à coque françaises sont principalement exportées vers l'Allemagne. La Belgique et la Suisse font aussi partie de nos clients traditionnels.

La production française est essentiellement une production haut de gamme, qui peut être utilisée, sous forme de cerneaux, pour des usages nobles tels que les décorations en confiserie et fromagerie. Mais le plus gros consommateur de cerneaux est sans doute l'huilerie qui utilise des produits de second choix (brisures). Le marché de la noix fraîche permet de débiter la vente vers la mi-septembre. Conclusion : si l'on dit communément qu'il faut éviter de se reposer à l'ombre d'un noyer car cela donnerait des nausées et des maux de tête et si l'on sait qu'il faut éviter de mettre des feuilles de noyer dans le compost, car elles sont toxiques, le noyer est un arbre très utile qui peut atteindre 250 ans. Son port majestueux en fait un arbre ornemental apprécié, tandis que son bois est employé en ébénisterie et dans l'industrie des placages. Le brou de la noix (enveloppe de la coque) fournit d'excellentes teintures. Ses feuilles éloignent les fourmis, les mouches et les punaises. Et ses coques peuvent servir de combustible. Et bien sûr, il y a toutes ces recettes salées ou sucrées qui nous régaleront.

Histoire, Culture et Patrimoine

Depuis 2004, année de l'ouverture du gîte « La Clémentine », de nombreux visiteurs s'y sont succédés, découvrant avec bonheur un lieu de vie inestimable. C'est ainsi que Sainte Marie d'Alvey s'est exportée au Canada, aux Etats-Unis, au Royaume Uni, en Inde, en Autriche, en Allemagne... Mais ce rayonnement est en passe de s'étendre encore davantage depuis la découverte de la région par des cinéastes passionnés par Mandrin et son histoire puisqu'ils travaillent maintenant depuis plus d'un an à la réalisation prochaine d'un film long métrage sur le sujet, Sainte Marie étant devenue pour un temps le siège du bureau de la production. Nul doute que la région profitera à plus long terme de retombées positives certaines.

Article Dauphiné Libéré du 19 novembre 2013

Suivez l'aventure sur le site web : www.projetmandrin.com



Vous souhaitez être informé tout au long de l'année sur les animations culturelles et patrimoniales proposées près de chez vous, vous cherchez une idée de sortie en famille, une expo, un spectacle...

Ayez le réflexe www.avant-pays-savoyard.com Vous pouvez également être informé de la parution de cet agenda en vous abonnant à la newsletter du Syndicat Mixte.

A NOTER : cet outil de communication vous est ouvert : proposez-nous vos événements.

Contact : beatrice.orcel@avant-pays-savoyard.com



Agenda culturel de l'Avant Pays Savoyard

Depuis fin 2012, le Syndicat Mixte, accompagné de nombreux acteurs culturels de l'Avant Pays Savoyard, propose un agenda dédié aux événements culturels sur l'ensemble du territoire. Cet agenda vous est proposé tous les trimestres en téléchargement sur le site Internet de l'Avant Pays Savoyard et de nombreux partenaires comme les offices de tourisme.

(Petite) histoire de Ste Marie au travers des délibérations du conseil municipal de février 1939 à mai 1978

- 1er septembre 39 : Mobilisation générale suite à l'entrée en guerre
- 11 février 40 : absence de 3 conseillers municipaux au conseil pour cause de mobilisation.
- 22 juin 40 : Signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne
- 17 août 41 : acceptation de l'expertise des dégâts suite à l'incendie du clocher de l'église de la commune du 11 juillet 41.
- 28 août 41 : création d'une caisse des écoles par application de la loi du 15 octobre 1940 qui a pour but de favoriser la fréquentation des classes en récompensant les élèves les plus appliqués et en venant en aide aux élèves indigents ou peu aisés.
- Invasion de la zone libre par les Allemands : novembre 1942
- 31 janvier 43 : refus énergique (accompagné d'un argumentaire) du conseil municipal de voir appliquer la loi du 28 février 1942 qui prévoit la suppression des communes de moins de 200 habitants.
- 10 octobre 43 : résiliation du bail de la chasse en raison des nouvelles restrictions imposées de fermeture de la chasse et de retrait des armes. Restrictions levées en novembre 1944.
- 23 août 44 : Installation de Comité départemental de libération à la Préfecture de Chambéry ; 29 août 44 : mise en place d'un nouveau conseil municipal par le Préfet de Savoie pour l'administration provisoire de la commune jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil.
- 20 mai 45 : installation d'un nouveau conseil municipal élu.
- 27 janvier 46 : élection des deux délégués pour représenter la commune au conseil de discipline des agents communaux, mis en place par le Préfet.
- 12 août 48 : protestation énergique du conseil municipal suite à l'accord signé par le gouvernement donnant rétrocession à l'Italie d'une partie du plateau du Mont Cenis. Il s'agit là d'une terre savoyarde et cela remet en question la délimitation stratégique de la frontière franco-italienne.
- 10 juillet 49 : protestation énergique du conseil municipal contre le projet d'un tunnel sous le Mont Blanc au détriment d'un tunnel routier sous le Fréjus plus économique et favorable aux intérêts français
- 24 mars 52 : demande ferme du conseil municipal de maintenir le service des cars Bavoux de St Genix à la gare de St Béron. Il s'agit là de l'unique service permettant de relier la localité à une gare environnante.
- 11 novembre 53 : menace de démission des membres du conseil municipal signifiée au préfet sans une aide des pouvoirs publics pour redresser les finances de la commune.
- 11 mars 56 : acceptation de l'indemnité de la compagnie d'assurance suite à l'incendie de la cheminée du presbytère du 10 décembre 1955.
- 22 novembre 56 : augmentation des salaires du fossoyeur, du valet communal et de la gérante de la cabine téléphonique.
- 27 octobre 57 : installation de l'électricité dans l'église.
- 08 mai 61 : transfert de la gestion de la voirie communale au service des Ponts et Chaussées
- 29 mai 62 : achat d'un pont à bascule.
- 02 avril 67 : constitution d'un Syndicat intercommunal pour l'étude et la réalisation d'un projet d'alimentation en eau des communes d'Avressieux, de Sainte Marie et Rochefort.
- 22 octobre 67 : mise en location des terrains communaux attenants au presbytère et précédemment administré par M.l'Abbé Martin, curé de la Paroisse, parti en retraite.
- 22 novembre 67 : transfert de la gestion de la direction technique et des travaux d'entretien de la forêt communale à l'Office National des Forêts.
- 31 décembre 69 : avis des membres du conseil municipal sur la proposition de fermeture de l'Ecole publique en raison de l'insuffisance de l'effectif scolaire.
- 29 mars 72 : décision d'arrachage du noyer de la cour de la mairie.
- 14 mars 73 : mise en place d'un service de ramassage des ordures ménagères.
- 02 janvier 74 : approbation des noms proposés pour les échangeurs autoroutiers de Nances et Chimilin sur l'A43.
- 28 novembre 77 : décision d'aménager une salle polyvalente dans l'ancienne salle de classe.

Recette de tarte aux noix et au chocolat

1 rouleau de pâte salée, 100 g de chocolat noir
160 g de beurre, 3 œufs, 150 g de sucre
100 g de farine, 150 g de noix hachées
Le zeste d'une orange
25 g de sucre glace pour la déco

Foncez un moule à tarte avec votre pâte. Piquez la et réservez au frais.

Puis, couvrez la de papier sulfurisé et d'haricots secs.

Faites la cuire à blanc pendant 10 minutes à 180°. Laissez refroidir.

Fouettez les œufs avec le sucre.

Incorporez le chocolat fondu dans le beurre.

Ajoutez la farine, les noix hachées et les zestes d'orange très finement rapés.

Versez cette préparation dans le fond de tarte précuit.

Mettez au four pendant 25 minutes à 170°.

Laissez refroidir, poudrez de sucre glace et servez avec une salade d'oranges.



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Avant Pays Savoyard et Chautagne

Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), la 3e du territoire, a pour objectif principal de rénover le patrimoine bâti ancien dans le parc privé afin d'améliorer l'habitat et par la même occasion les conditions de vie des occupants tout en répondant à des problématiques locales. Ce contrat d'une durée de 3 années associe l'Etat, l'Anah, le Conseil général de la Savoie, la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble

des intercommunalités de l'Avant Pays Savoyard et de la Chautagne. (via le du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS) C'est donc une action destinée aux propriétaires qui occupent leur logement, et aux propriétaires bailleurs qui louent leurs logements à l'année, vide de meubles. Ceci afin de résoudre les problèmes prioritaires dans les logements liés :

- Aux économies d'énergie, l'isolation, l'utilisation des énergies renouvelables, la maîtrise des charges de chauffage

- A la lutte contre l'habitat très dégradé, le manque de confort, l'insalubrité
- A l'adaptation au handicap, le maintien à domicile des personnes âgées

Les conditions d'octroi des aides financières varient suivant le statut d'occupation après travaux, la nature des travaux, la qualité des matériaux,...

Pour tout conseil, information, diagnostic et accompagnement :

Contactez le PACT Savoie avant le démarrage des travaux : 0800 400 073 (gratuit depuis un fixe)

ASDER Contact : 04 79 85 88 50 ou sur rendez-vous : à la Maison des énergies à Chambéry www.asder.asso.fr (rubrique Info Energie/aides aux particuliers). renovation-info-service.gouv.fr



Dans le cadre du nouveau Plan de rénovation énergétique de l'habitat, de nouveaux financements ont été établis pour engager des travaux

de rénovation. Vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller rénovation info service de l'ASDER qui calculera pour vous le montant des financements auxquels vous avez droit et vous aidera à élaborer votre projet de travaux.

Cartes d'identité

A partir du 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures va passer de 10 à 15 ans. Cette mesure sera applicable aux nouvelles cartes fabriquées à partir du 1er janvier 2014 mais également aux cartes sécurisées délivrées à des personnes majeures en cours de validité au 1er janvier 2014, c'est-à-dire délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31

décembre 2013. Pour cette deuxième catégorie, la prolongation de la durée de validité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés. En effet, la date de validité inscrite sur le titre n'aura pas besoin d'être modifiée pour que la validité soit prolongée de 5 ans. Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des ordures ménagères fonctionne sur la commune depuis 1973, soit plus de 40 ans. Nous vous rappelons que, si vous êtes sur le circuit de ramassage des ordures en porte à porte, vous avez la possibilité de sortir vos poubelles munies de couvercles ou vos sacs bien fermés la veille du ramassage, soit à ce jour le lundi soir pour la collecte du mardi matin. Suite à l'apport d'ordures ménagères d'usagers des communes voisines, les containers du chef-lieu seront installés sur le site de dépôt de la Blanchinière. Le tri sélectif demandant à être amélioré (verre, papier, carton...), le SICTOM nous communique un rappel sur les consignes de tri et un questionnaire à remettre en mairie. (joint à ce bulletin). Nous vous en remercions par avance.

LE TRI SÉLECTIF SUR LA COMMUNE DE STE MARIE D'ALVEY

Aujourd'hui, la gestion des déchets devient un réel enjeu. En effet, l'augmentation de la population mais aussi la diversité des matériaux utilisés pour fabriquer les produits que nous achetons nous envahissent. Trier ses déchets permet de leur donner une seconde vie pour ainsi pouvoir les utiliser comme une ressource et préserver les matières premières. Le recyclage a bien d'autres avantages comme la diminution des quantités de déchets incinérés, la création d'emploi, mais aussi la maîtrise des coûts. Encore trop de déchets recyclables se retrouvent dans les poubelles d'ordures ménagères ! Depuis 10 ans, le tri sélectif a été mis en place sur la commune de Sainte Marie d'Alvey. Aujourd'hui, vous avez à votre disposition 3 conteneurs d'apport volontaire situés à la Blanchinière : emballages, papiers et verres. Les consignes de tri vous sont rappelées ci-après :



Colonne emballages :

Bouteilles et flacons en plastiques vides (eau, huile, lait, produits ménagers, mayonnaise, shampooing...).

Briques alimentaires vides (jus de fruits, lait...), Emballages métalliques : canettes, boîtes de conserve, aérosols de produits non dangereux (chantilly, déodorants...)

Petits cartons (grands cartons en déchèterie),

Colonne papiers :

Tous les papiers se trient : journaux, enveloppes avec ou sans fenêtre, prospectus, annuaires, magazines, catalogues, publicités... Ne pas mettre le papier peint.

Colonne verres :

Pots, bocaux, bouteilles en verre sans leurs couvercles.

Pour plus d'informations sur le tri des déchets, vous pouvez contacter le SICTOM du GUIERS au 04 76 93 54 98 ou sur www.sictom-guiers.fr. Vous y trouverez l'emplacement de toutes les colonnes de tri du territoire.



DISTRIBUTION DE COMPOST

Le SICTOM du GUIERS est en charge de la collecte des déchets ménagers sur les 23 communes qui composent son territoire. Les déchèteries accueillent les déchets végétaux qui sont alors transportés et compostés sur notre territoire à St Genix sur Guiers. C'est plus de 4000 tonnes de déchets verts qui sont collectés chaque année sur nos trois déchèteries et qui produisent un peu moins de 2700 tonnes de compost. Ce compost est utilisé en agriculture au niveau local et sert d'amendement pour les sols. Comme chaque année, afin que les habitants du périmètre du SICTOM puissent profiter de ce produit riche pour les sols, le SICTOM du GUIERS

a décidé d'ouvrir sa plate-forme le samedi 5 avril 2014 aux particuliers de 7h à 13h (report en cas de pluie). Les habitants sont invités à venir récupérer du compost dans la limite d'1m³ par foyer (un passage). L'objectif du SICTOM est également de sensibiliser les habitants au compostage et au broyage. Pour cela les habitants pourront retirer un bon de commande pour un composteur en bois ou un dossier de subvention pour obtenir une aide sur l'achat d'un broyeur individuel.

Pour toute précision : SICTOM du GUIERS 04 76 93 54 98 ou www.sictom-guiers.fr



	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations en mm
Janvier	0.3	4.5	104 (41 de neige)
Février	1.7	4.5	68.5 (59 de neige)
Mars	2.8	10	50 (5 de neige)
Avril	6.75	15.9	109
Mai	8.6	16.2	206.5 (12 de neige)
Juin	13	23.7	62
Juillet	17.5	26.8	139
Août	15.8	26	60
Septembre	13.2	21.7	105
Octobre	11	18	188
Novembre	2.5	7.8	198 (49 de neige)
Décembre	1	7	105

Le début d'année était assez hivernal avec plusieurs chutes de neige qui a tenu au sol pendant quelque temps. Janvier était couvert et humide la plupart du temps avec quelques jours plus clairs et givrés. Février continuait de la même façon. En mars, un printemps particulièrement agité, froid et peu ensoleillé a commencé. La météo défavorable était marquée par une forte humidité et des faibles températures. Mai était largement le plus froid et le plus pluvieux depuis que j'ai commencé les bilans en 2001. Malgré un mois de juin frais et agité, on a connu un été agréable, chaud et ensoleillé avec toutefois une forte activité orageuse en juillet (le 29). Les températures ont été estivales en juillet et août avec une vague de chaleur dans la seconde quinzaine de juillet. Sur l'ensemble de la saison, les pluies ont été peu fréquentes mais parfois intenses.

Après la première semaine de septembre, l'automne est arrivé. C'était une période pluvieuse surtout en octobre mais globalement très douce. Novembre a commencé de la même façon jusqu'au 20 quand, en trois jours, il est tombé 49 cm de neige. Bienvenue à l'hiver : la moyenne des températures maxima jusqu'au 15 novembre était de 12° et de 3.6° dans la deuxième quinzaine. Le temps était devenu plus froid mais les journées étaient très agréables avec beaucoup de soleil et malgré quelques matinées un peu brumeuses et givrées. Décembre a continué de la même façon avec les conditions anticycloniques jusqu'au 19 quand il est devenu plus doux mais plus pluvieux.

Mary HEARN

Activités de Sainte-Marie animation Année 2013

Tirage des ROIS du 13 Janvier 2013

Nous avons commencé l'année 2013, avec le tirage des rois, mais hélas le temps ne nous a pas été favorable, et avec le grand froid, le coin de la cheminée étant plus apprécié, l'après-midi a réuni quelques gourmands et amoureux de la belote.

BUGNES du 17 Février 2013

Malgré un temps hivernal, les parents sont arrivés avec leurs enfants déguisés qui ont été récompensés. Et toutes les personnes présentes ont dégusté les bugnes qui étaient excellentes. Sainte Marie Animation remercie les adhérents de nous suivre.



CHOUCROUTE du 17 Mars 2013

Sur une idée de Georgette, qui réclamait cette spécialité Alsacienne depuis longtemps. Nous avons donc initié la journée choucroute qui fut très appréciée des adhérents. Le repas était très copieux et délicieux. Chaque convive était ravi, et bien sûr, nous avons terminé avec une partie de belote. Nous espérons recommencer l'année prochaine.

EXPOSITION du 05 Mai 2013

Cette journée peu ensoleillée, n'a pas empêché les exposants d'être présents à notre invitation. Les étals étaient diversifiés : Peinture, Bois, Vannerie, savons et bougies artisanaux, dégustation de pâtisseries, photographies, sculpteur sur bois exotique. Les jeux d'enfants ont eu un franc succès, autant pour les petits que pour les grands. Nous remercions les adhérents d'avoir été présents ce jour là.

REPAS du 24 Août 2013

Le repas traditionnel du mois d'Août 2013, a réuni de nombreux gourmands, autour d'une délicieuse mousaka qui fut très appréciée, avec de succulents desserts faits maison (Mousse au chocolat, et madeleine). Nous remercions les cuisinières pour la réussite de ce repas et pour ce rendez-vous incontournable des animations de Sainte Marie.

REPAS DES ADHÉRENTS du 27 Octobre 2013

Le 26 Octobre, invitation des adhérents pour partager un repas tout aussi délicieux et réussi que les précédents. Suivi de la traditionnelle belote de l'après-midi qui fut un très bon moment de convivialité pour tous ceux qui suivent Sainte Marie Animation toute l'année.

LOTO

Suite aux mauvaises conditions climatiques, le loto et la tombola du 23 novembre 2013 ont été annulés et reportés au Samedi 8 février 2014. A cette occasion, des bugnes seront vendues à l'entracte.

NOËL DES ENFANTS du 14 Décembre 2013

L'année 2013 se termina avec la dernière animation : le Noël des enfants de Sainte Marie d'Alvey venus nombreux assistés au spectacle d'un jeune ventriloque et sa marionnette Gaël (un petit singe). Les enfants ont accueilli le Père Noël avec sa hotte remplie de cadeaux, qui ont fait leur bonheur. Sainte Marie Animation remercie les mamans qui ont participé à la réussite de cette fête, en confectionnant des gâteaux pour un goûter chaleureux. Et dans l'espérance, d'être aussi nombreux l'an prochain.

Les moments de rencontre



Repas de la commune offert aux anciens



Pour un pays solidaire avec les anciens

Depuis 2006 l'Association RESA (Réseau Echanges Solidarité en Avant Pays Savoyard) anime un réseau de bénévoles formés qui visitent les personnes âgées à leur domicile. Rompre l'isolement, soulager les proches le temps d'une pause... En 2013 une trentaine de personnes ont bénéficié de visites plusieurs fois par mois.

Une nouvelle forme d'intervention a été expérimentée cette année : à la demande de personnes ne pouvant plus se déplacer seules, une bénévole RESA les a emmenés les uns chez les autres, permettant ainsi des petits regroupements d'amis. Pour la 5ème fois RESA va former une nouvelle équipe de volontaires pendant 4 jours en décembre 2013. Solidarité, échanges... les membres bénévoles de RESA se retrouvent régulièrement pour partager leur vécu, s'épauler.

Des rencontres ou formations thématiques jalonnent ainsi l'année pour aborder des sujets choisis tels que la communication, la maladie d'Alzheimer, la fin de vie...

Toutes ces expériences vécues dans la solidarité sont pleines de richesses insoupçonnées.

RESA en chiffres en 2013

60 adhérents
30 Bénévoles formés
30 Bénéficiaires de visites à domicile
La mobilisation des bénévoles représente plus de 1080 VISITES directement consacrées à des personnes âgées chaque année.

N'hésitez pas à rejoindre le réseau.

Contact :
Association RESA
Maison de la Vie locale
73520 LA BRIDOIRE
Resa.asso@yahoo.fr
Tél : 04 76 31 82 42 ou
04 76 31 18 12



ACCAs de Sainte Marie d'Alvey

LE SANGLIER : (sus crofa pour les zoologues et péjorativement appelé cochon ou goret) : magnifique animal de chasse, intelligent et rusé, symbole de la forêt gauloise. le sanglier est aussi la bête noire des « cochons de payeurs » que nous sommes tous un jour lorsqu'il s'agit de payer l'incroyable facture des dégâts causés à l'agriculture. Cette facture, c'est 968750 € tout compris pour le département de la Savoie. Les chasseurs sont souvent critiqués mais ils sont généreux, alors ils paient avant de chasser. Malgré cela le sanglier reste l'animal le plus emblématique de nos chasses et sa traque en battue procure toujours un moment passionnant plein d'émotion, cette chasse ou plutôt cette bête de chasse ne laisse personne indifférent, c'est peut être pour cela qu'il lui est attribué un vocabulaire plus particulièrement riche et bien défini dont nous pensons qu'il intéressera les non initiés. Voici quelques uns de ces mots employés par le monde de la chasse :

Une meute de chiens créancés sur la bête noire est un vautre.
Les mamelles de la laie sont appelées allaites. Les testicules du sanglier sont les suites.

L'armure désigne la partie très épaisse du cuir couvrant le cou les épaules et l'échine des adultes. La hure est la tête. Les écoutes sont les oreilles.

Les défenses sont les canines inférieures. Les grès sont les canines supérieures. Le pied est formé des pinces et des gardes. Le pigache est un sanglier dont une pince du pied est plus longue que l'autre.

La bauge est la remise dans laquelle il se repose qu'il ne faut pas confondre avec la souille, mare où la bête se

vautre pour se débarrasser de ses parasites. Se bauger c'est évidemment se remettre dans la bauge. Le chaudron, véritable nid, celui-ci est aménagé par la laie avant qu'elle ne mette bas.

Les vermills moins profondes que les boutis sont des marques laissées lorsqu'il cherche des vers avec son groin.

Les frottoirs, arbres sur lesquels ils ôtent la boue fixée sur leurs poils en sortant de la souille.

Les boutis sont les places retournées par le boutoir (groin) pour vermiller et fouger, déterrer des racines et gober des vers.

Les traces de boue laissées par le sanglier sont appelées houzaures.

De sa naissance à 6 mois, il est marcassin et porte la livrée rayée, ensuite et jusqu'à 1an, il est appelé bête rousse. Dès sa deuxième année il devient bête de compagnie et ses défenses commencent à pointer.

Dans sa troisième année il est appelé Ragot, dans sa quatrième année il est quarternier ou bête noire. Plus tard il sera Solitaire.

Voilà sans doute pourquoi un tel vocabulaire autour d'une table et d'une venaison de grande qualité, préparée comme il se doit, grillée sur la braise ou en daube selon les goûts, le tout arrosé d'un cru de bonne facture, procure aux chasseurs et à leurs amis un grand moment béni de bonheur partagé, et, comme disait Frédéric Dard « Alors à ce moment capiteux, capital, il savent que si Dieu n'existe pas il fait en tout cas rudement bien semblant. »

La vente du boudin à la chaudière aura lieu le dimanche 26 janvier 2014 salle de la Mairie, merci de votre visite. Vin chaud, tartes, pain au feu de bois, bonne humeur



ELECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2013. Nous vous rappelons quelques règles en précisant que cette information ne concerne que les communes de moins de 1000 habitants, les règles étant différentes dans les communes de population supérieure.

Le nombre de conseillers municipaux à élire dans les communes de moins de 100 habitants passe de 9 à 7. Pour les autres communes, le nombre de conseillers à élire n'a pas été modifié (article L2121.2 du code général des collectivités territoriales) ; il reste à 11 pour notre commune.

Les candidats peuvent toujours se présenter de façon isolée ou groupée. Aucune parité n'est imposée dans les petites communes.

Le mode de scrutin (plurinominal majoritaire à 2 tours) ne change pas, les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Il est toujours possible de « panacher » en rayant ou en ajoutant des noms sur un bulletin de vote mais désormais ne peuvent être élues que les personnes qui ont déclaré

leur candidature. Si vous ajoutez le nom d'une personne qui n'est pas candidate, cette voix ne sera pas comptabilisée. Ne seront pas non plus décomptées les voix portant sur des candidats surnuméraires (c'est-à-dire figurant au-delà du nombre de sièges à pourvoir).

Sont élus au premier tour de scrutin, les candidats qui réunissent cumulativement : la majorité absolue (plus de 50%) des suffrages exprimés un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits

Un suffrage est considéré comme nul si l'enveloppe contient plusieurs bulletins distincts réunissant plus de noms que de postes à pourvoir, aucun bulletin ou encore des bulletins comportant des signes distinctifs. Un second tour est organisé si le premier tour n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des sièges des conseillers municipaux.

Seuls peuvent se présenter au second tour ceux qui ont fait acte de candidature au premier tour sauf si dès le premier tour, le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges à pourvoir. La déclaration

de candidature préalable est toujours nécessaire. Même au second tour, il n'est pas possible d'élire quelqu'un qui n'a pas déclaré sa candidature.

Pour être élu au second tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages quel que soit le nombre de votants. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Les conseillers municipaux élus éliront au scrutin uninominal secret le maire et les adjoints (majorité absolue aux 2 premiers tours et majorité relative au 3e tour éventuel). Les membres du conseil municipal seront classés dans l'ordre du « tableau » officiel : le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux. Les adjoints prendront rang selon l'ordre de leur élection. Ce tableau du conseil municipal fixe l'ordre de désignation des représentants de la commune au sein du conseil communautaire (communauté de communes Val Guiers pour Ste Marie d'Alvey).

Attention : tout électeur devra se présenter au bureau de vote muni d'une pièce d'identité (article R.60 du code électoral).

Solution des jeux

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I		M	A	N	D	E	L	A	
II	M	O	L	A	I	R	E	S	
III	E	U	E		A	R	M	E	T
IV	P	L	A	I	N	E		P	R
V	L	E	T		E	M	E	T	
VI	A		O	B		E	R	I	E
VII	T	R	I	D	E	N	T	S	
VIII	S	U	R		S	T	A	E	L
IX		S	E	N		S	O	E	I

3	4	9	1	2	8	5	6	7
2	7	1	5	6	3	8	9	4
6	8	5	7	9	4	2	3	1
4	3	8	2	1	7	6	5	9
1	6	2	4	5	9	7	8	3
5	9	7	3	8	6	1	4	2
7	1	6	9	3	5	4	2	8
8	2	3	6	4	1	9	7	5
9	5	4	8	7	2	3	1	6

